



**Ordre
des agronomes
du Québec**

Référentiel des compétences initiales des agronomes du Québec

Compétences professionnelles
Compétences contextuelles
Compétences fonctionnelles

PRODUCTION

Diane Barrette, M. Éd.
Conseillère en éducation
Groupe Vision Compétence

Sophie Saint-Louis, agronome, M. Sc.
Chargée de projets
Ordre des agronomes du Québec
(au moment de la production de ce référentiel)

RÉVISION

Johanne Dufour
Responsable des communications et des relations publiques
Ordre des agronomes du Québec

Jaime Roussel
Rédactrice-révisseure
Communications Kelazar

CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUE

Idéaliste

DISTRIBUTION

200 exemplaires

DÉPÔT LÉGAL

ISBN 978-2-922380-28-6

PRODUCTIONS ANIMALES

Experte en contenu: Ghislaine Roch, agronome, consultante en nutrition animale

Participants: Danielle Brault, agronome, conseillère en agriculture biologique pour la Montérégie Est, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
Christian Bruneau, agronome, M. Sc., directeur Technique et ventes, DCL Nutrition et santé animale
Josée Cadieux, agronome, consultante privée et productrice, Les petits fruits d'Évelyne et Les Élevages Prince
Claude Fournier, agronome, secrétaire-coordonnateur de la filière des grands gibiers, direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ
Jacques Jalbert, agronome-conseil indépendant
Manon Lepage, agronome, consultante privée en production ovine
Eve Martin, agronome, agente de développement et de mise en marché, veaux d'embouche, Fédération des producteurs de bovins du Québec (FPBQ)
Abida Ouyed, agronome, M. Sc., chargée de projets, Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD)
Guy Saint-Laurent, agronome, consultant privé en élevages, environnement et cultures

Collaboration spéciale pour compléter l'analyse du champ d'activité:

Nicole Dion, agronome, Ph.D., généticienne, La Coop fédérée
Mario Séguin, agronome, responsable de l'expertise-conseil en génétique et directeur adjoint à la génétique, Centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ)

PRODUCTION ET TRANSFORMATION DES ALIMENTS

Expert en contenu: Jacques Goulet, agronome, professeur en sciences et technologie des aliments, département des sciences des aliments et de la nutrition, Université Laval

Collaboration à la préparation de l'atelier:

Alexandre Blais, agronome, Ph.D., conseiller en technologies industrielles (CTI) dans le cadre du programme PARI, Conseil national de recherches Canada (CNRC)

Participants : Michel Bérubé, agronome, consultant en sciences et technologie des aliments, Michel Bérubé & Associés
Jacques Dépault, agronome, spécialiste à l'exportation de produits laitiers, Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
Claude Desaulniers, agronome, spécialiste en pratiques équitables en étiquetage, ACIA
Anne L'Heureux, agronome, M. Sc., chef du secteur Innovations, Saputo, division Boulangerie
Marie-Claude Poiré, agronome, consultante privée
Jean Rivard, agronome, directeur de la division Lactech, Aliments Newly Weds
Hélène Rochon, agronome, conseillère en transformation alimentaire, MAPAQ
Jacques Rolland, agronome, Ph.D., consultant privé en transformation des aliments (retraité de chez Agropur)
Linda Saucier, agronome, chimiste, Ph.D., professeur-chercheur, département des sciences animales de l'Université Laval
Benôit Turgeon, agronome, MBA, consultant en sciences et technologie des aliments, Developex
Christian Vinet, agronome, directeur général, La Coop Île-aux-Grues

AGROÉCONOMIE

Expert en contenu: Jean Lecours, agronome, conseiller en gestion agricole, Services-Conseils Jean Lecours

Participants: Guy Beauregard, agronome, M. Sc., consultant en agroéconomie
Nadia Bensalah, agronome, directrice des relations d’affaires, Financement agricole Canada (FAC)
Yvon Desnoyers, agronome, consultant privé en gestion financière
Sylvain Dufour, agronome-agroéconomiste, consultant chez Mon Agro-Conseil
Bertrand Fournier, agronome, conseiller en financement agricole pour Chaudière-Appalache Nord, La Financière agricole du Québec (FADQ)
Chantale Grégoire, agronome, conseillère consultante en gestion et économie agricole
Marie-France Reid, agronome, adjointe au directeur général, Services commerciaux et agricoles, Caisse populaire Saint-Théodore d’Acton
Thomas Reid, agronome, MBA, consultant privé en mise en marché
Jean-Claude Tessier, agronome, consultant en horticulture, Jean-Claude Tessier & Associés
Maryse Trahan, agronome, conseillère en gestion agricole, Groupe conseils en gestion agricole Lévis-Bellechasse

Collaboration spéciale pour compléter l’analyse du champ d’activité:

Sylvie Bundock, , agronome, responsable de division, Programme ASRA, productions animales et programmes de protection du revenu, direction de l’intégration des programmes, FADQ

HORTICULTURE ORNEMENTALE, MARAÎCHÈRE ET FRUITIÈRE

Expert en contenu: Christian Dufresne, agronome, enseignant en horticulture ornementale, Centre de formation horticole de Laval; concepteur et chroniqueur

Participants: Monique Audette, agronome, gérante de la Ferme expérimentale d’Agriculture et agroalimentaire Canada (AAC) à Frelighsburg et pomicultrice
Sylvie Moreau, agronome, titulaire d’un diplôme de 2^e cycle en production végétale durable, consultante privée en production végétale et environnement
André Pettigrew, agronome, conseiller aux entreprises d’arbres de Noël à la direction régionale de l’Estrie, MAPAQ
René Pronovost, agronome, division Foresterie urbaine et horticulture du service de l’environnement de la Ville de Québec
Sophie Rochefort, agronome, Ph.D., consultante en gestion des espaces verts, Viridis Conseil
Danielle Roy, agronome, conseillère en cultures maraîchères à la direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, MAPAQ
Pierre Sauriol, agronome, consultant privé horticole (retraité du MAPAQ)
Patrice Thibault, agronome, consultant privé horticole, Patrice Thibault enr.
Annie Tremblay, agronome, directrice de production, Pépinière Dominique Savio
Gilles Turcotte, agronome, M. Sc., consultant privé en serriculture

GRANDES CULTURES, SOLS ET ENVIRONNEMENT

Expert en contenu : Jean-Paul Jacob, agronome, consultant en grandes cultures, fertilisation et agroenvironnement

Participants : Charles Bergeron, agronome, agent en agroenvironnement, Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Lanaudière
André Brunelle, agronome, retraité du MAPAQ
Sébastien Flibotte, agronome, conseiller en agroenvironnement, Mario Vincent agronome
Hugo Fréchette, agronome, consultant, Agridelta
Myriam Gagnon, agronome, conseillère, Dura-Club inc, Clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ)
Claudine Giguère, agronome, expert-conseil en agroenvironnement, La Coop fédérée
Marianne Lemieux, agronome, responsable de la valorisation, Cap-Excavation
Jocelyn Magnan, agronome, consultant privé en agroenvironnement
Michel Malo, agronome, adjoint au directeur, FADQ
Éric Massicotte, agronome, analyste, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
Odette Ménard, agronome, ingénieure, M. Sc., MBA, responsable Conservation des sols et de l'eau, MAPAQ

Collaboration spéciale pour compléter l'analyse du champ d'activité:

Samuel Dagenais, agronome, spécialiste des programmes de l'horticulture, ACIA
Hugo Fréchette, agronome, agent de programme intérimaire, spécialiste pour l'agrire du frêne, ACIA

GÉNIE AGRICOLE

Expert en contenu : Urgel Delisle, agronome, ingénieur, président retraité, Urgel Delisle & Associés

Participants : Alain Chagnon, agronome, ingénieur, consultant en génie agricole, Fusion Expert Conseil
Mario Cossette, agronome, ingénieur, consultant en génie agricole, Les Consultants Mario Cossette
Michel Cournoyer, agronome, ingénieur, vice-président et chargé de projets, Groupe Conseil UDA
Jean-Marcel Laferrière, agronome, ingénieur, M. Sc., conseiller en agriculture et en gestion de l'eau, Agence canadienne de développement international (ACDI)
Richard Leblanc, agronome, ingénieur, conseiller en génie agroenvironnemental, MAPAQ
Jean Leclair, agronome, ingénieur, M. Sc., PGA Experts (Pierre Giguère & Associés)
Alfred Marquis, agronome, ingénieur, Ph.D., consultant, professeur retraité de l'Université Laval
Angèle Saint-Yves, agronome, ingénieur, M. Sc., retraitée
(dernier poste: Chef national de la recherche sur les aliments, AAC)

COMITÉ DE VALIDATION DU RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES INITIALES DES AGRONOMES DU QUÉBEC:

Experte et experts en contenu pour chacun des champs d'activité

- PA Ghislaine Roch, agronome, consultante en nutrition animale
- STA Jacques Goulet, agronome, professeur en sciences et technologie des aliments, département des sciences des aliments et de la nutrition, Université Laval
- AÉ Jean Lecours, agronome, conseiller en gestion agricole, Services-Conseils Jean Lecours
- PV Christian Dufresne, agronome, enseignant en horticulture ornementale, Centre de formation horticole de Laval; concepteur et chroniqueur
- GA Urgel Delisle, agronome, ingénieur, président retraité, Urgel Delisle & Associés

Membres du comité de la formation de l'Ordre des agronomes du Québec

- PA Larry Bernier, agronome, retraité
- STA Marie-Claude Riopel, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)
- PV Jacques-André Rioux, agronome, Université Laval
- STA Gilles Vézina, agronome, Groupe-conseil CFC
- PV David Wees, agronome, Université McGill

Membres du comité des équivalences de l'Ordre des agronomes du Québec

- (Jacques Goulet, agronome, Université Laval)
- GA Robert Lagacé, agronome, ingénieur, Université Laval
- AÉ Pascal Thériault, agronome, Université McGill

Conseillère en élaboration de programmes

- Général Diane Barrette, M. Éd., Groupe Vision Compétence – Services conseils en éducation

Administrateur et membres du siège social de l'Ordre des agronomes du Québec

Travail préliminaire de validation : Raymond Leblanc, agr., répondant en agroenvironnement et pratique professionnelle

- AÉ Richard Petit, agronome, directeur général et secrétaire
- PV Louise Rougeau, agronome, chargée des affaires professionnelles
- Général Sophie Saint-Louis, agronome, M. Sc., chargée de projets

La réalisation de ce projet a été possible grâce à la contribution financière du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec

Immigration
et Communautés
culturelles

Québec 

LÉGENDE

- PA Sous-comité « Productions animales »
- STA Sous-comité « Production et transformation des aliments »
- AÉ Sous-comité « Agroéconomie »
- PV Sous-comité « Productions végétales »
- GA Sous-comité « Génie agricole »

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	8
Méthodologie.....	9
Référentiel des compétences	10
Taxonomie.....	11
Structure du référentiel des compétences initiales des agronomes	12
Compétences professionnelles.....	13
Compétences contextuelles.....	15
Compétences fonctionnelles.....	19
Compétences d'insertion professionnelles.....	21
Définitions des compétences.....	22
Notes	38

INTRODUCTION

Le référentiel des compétences initiales des agronomes constitue la pierre d'assise de leur pratique professionnelle et sert la mission première de l'Ordre des agronomes du Québec. La protection du public commande, en effet, que l'OAQ puisse s'assurer des compétences de ses membres. À cet égard, le référentiel des compétences sert de cadre à la pratique générale de la profession, tant pour jauger de l'adéquation de la formation initiale des futurs agronomes que pour les fins d'admission à l'Ordre ainsi que la surveillance des actes agronomiques effectués.

Le référentiel des compétences initiales correspond au niveau des compétences attendues d'un agronome junior¹ qui peut exercer pleinement sa profession dans son champ d'activité, c'est-à-dire que les tâches sont exercées de façon autonome et avec la maîtrise nécessaire.

Le référentiel des compétences initiales se veut un guide pour le développement professionnel des membres de l'Ordre. Puisque la responsabilité professionnelle oblige au maintien et au développement des compétences, le référentiel devient un outil privilégié pour fins d'autoévaluation et d'appui aux démarches de formation continue.

Le référentiel des compétences initiales s'inscrit dans les visées nationales et internationales en matière de reconnaissance des compétences requises en vue d'assurer la mobilité et la reconnaissance professionnelle des agronomes.

DÉFINITION DE LA PROFESSION

La profession d'agronome est encadrée par la *Loi sur les agronomes* (L.R.Q., c. A-12) qui définit la profession d'agronome de la façon suivante :

«*Constitue l'exercice de la profession d'agronome tout acte posé moyennant rémunération, qui a pour objet de communiquer, de vulgariser ou d'expérimenter les principes, les lois et les procédés soit de la culture des plantes agricoles, soit de l'élevage des animaux de ferme, soit de l'aménagement et de l'exploitation agricole générale des sols arables, soit de la gestion de l'entreprise agricole.*» (article 24)

Il est à noter que dans ce référentiel, les termes «*agronomie*» et «*agronomique*» incluent les activités de communication, de vulgarisation et d'expérimentation de principes, de lois et de procédés concernant la production et la transformation des aliments ainsi que le génie agricole.

Au Québec, l'agronomie est multidisciplinaire et, pour les fins de l'analyse de la profession, celle-ci a été regroupée en six champs d'activité² ayant chacun leurs spécificités. Par leur formation et leur pratique professionnelle, les agronomes peuvent s'investir dans l'un ou l'autre de ces champs d'application, soit :

- l'agroéconomie ;
- l'horticulture ornementale, maraîchère et fruitière (productions végétales – incluant les grandes cultures)³ ;
- les grandes cultures, les sols et l'environnement (agroenvironnement – ressources sols, eau et air) ;
- les productions animales ;
- le génie agricole ;
- la production et la transformation des aliments.

1 Possédant de 1 à 3 années d'expérience en milieu de travail.

2 Une description sommaire de chacun des champs d'activité est présentée dans le document.

3 Les groupes «horticulture ornementale, maraîchère et fruitière» et «grandes cultures, sols et environnement» ont été créés en fonction du contexte de travail des agronomes, alors que les regroupements «productions végétales» et «agroenvironnement» ont été ultérieurement créés au regard de la description finale des compétences requises.

LA MÉTHODOLOGIE

L'analyse d'une profession a pour objectif de faire le portrait le plus complet possible du plein exercice de celle-ci. Elle consiste principalement en une description des caractéristiques de la profession, des tâches et des opérations accompagnée de leurs conditions et de leurs exigences de réalisation ainsi que des connaissances, des habiletés et des comportements socio-affectifs requis pour leur exercice⁴.

Pour les besoins du référentiel des compétences, six analyses de profession ont été effectuées en 2008 et 2009. Ces analyses ont été organisées en fonction de chacun des champs d'activité représentatifs de la profession d'agronome, soit :

- l'agroéconomie ;
- l'horticulture ornementale, maraîchère et fruitière (productions végétales) ;
- les grandes cultures, les sols et l'environnement (agroenvironnement) ;
- les productions animales ;
- le génie agricole ;
- la production et la transformation des aliments.

Ces six consultations ont été menées auprès d'agronomes en exercice dans les champs d'activité ciblés. Les critères de sélection des experts qui ont participé à ces ateliers revêtaient une grande importance. Les critères suivants ont été pris en compte pour la sélection des agronomes :

- la représentativité des agronomes qui interviennent dans le champ d'activité ciblé ;
- la représentativité régionale ;
- la représentativité du type d'entreprise ou d'organisme employeur ;
- un nombre minimal d'années d'expérience professionnelle dans le champ d'activité ciblé ;
- la représentativité des deux sexes.

Pour ces analyses de profession par champ d'activité, six rapports ont été rédigés et validés auprès d'agronomes détenant une expertise dans le champ d'activité correspondant.

4 Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et la Commission des partenaires du marché du travail du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Cadre de référence et instrumentation pour l'analyse d'une profession*, mai 2007, page 5.

RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES

Ce système de référence comprend un ensemble de compétences, rassemblées dans des catégories mettant en valeur trois composantes importantes de l'exercice professionnel : les situations professionnelles regroupées sous l'axe des compétences professionnelles, les dimensions professionnelles spécifiques aux champs d'activité de l'agronomie que l'on retrouve sous l'axe des compétences contextuelles et les champs de savoirs rassemblés sous l'axe des compétences fonctionnelles.

Ces trois axes sont liés et interdépendants. Par conséquent, l'appropriation du référentiel des compétences nécessite une analyse systémique. Tout en permettant l'appréciation de chacune de ses composantes, celles-ci doivent être considérées dans leur globalité. Les concepts suivants permettent d'en saisir la portée et la teneur.

Le concept de compétence :

Pouvoir de concevoir et d'agir dans le but de répondre adéquatement à des situations de vie professionnelle complexes en mobilisant un ensemble intégré de ressources (savoirs de divers types, habiletés, comportements, attitudes, valeurs, etc.)⁵

1. LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

Globalement, la compétence professionnelle est la capacité de concevoir et d'agir avec efficacité, de manière opportune et éthique dans le but de répondre à des situations professionnelles complexes en mobilisant ses propres ressources et celles de son environnement. La compétence professionnelle se situe aux croisements de trois pôles : l'agronome, le mandat qu'on lui confie et le contexte immédiat et présumé.

2. LA COMPÉTENCE CONTEXTUELLE

La compétence contextuelle est définie en fonction d'un champ d'activité circonscrit. Elle prend en considération le contexte, les pratiques, les principes et les savoirs qui régissent l'exercice professionnel dans un secteur d'intervention délimité.

3. LA COMPÉTENCE FONCTIONNELLE

La compétence fonctionnelle renvoie aux différents champs de savoirs — connaissances, habiletés, attitudes, comportements — requis et pertinents à l'exercice de la profession d'agronome.

LA COMPÉTENCE D'INSERTION PROFESSIONNELLE — Personnes formées à l'étranger

La compétence d'insertion professionnelle renvoie à des mesures d'adaptation pour les personnes formées à l'étranger dans le but de faciliter leur admission à la profession d'agronome et leur intégration au marché du travail québécois.

5 Université de Sherbrooke (2003)

LA TAXONOMIE

La taxonomie utilisée dans le référentiel des compétences est basée sur la classification du domaine cognitif de Benjamin S. Bloom et al. (1956). Selon l'approche utilisée pour le développement de compétences⁶, le niveau minimal des verbes utilisés pour leur description doit être celui de l'application. Il est à noter que chacun des niveaux de la classification inclut les niveaux précédents, le cas échéant. Voici une synthèse de la taxonomie générale du domaine cognitif de Bloom.

1. Acquisition des connaissances

La connaissance telle qu'on la définit ici suppose le rappel des faits particuliers et généraux, des méthodes ou des processus, ou le rappel d'un modèle, d'une structure ou d'un ordre. Les objectifs du rappel mettent l'accent sur la remémoration. Le processus d'association fait également partie de cette catégorie.

2. Compréhension

C'est le niveau le plus élémentaire de l'entendement. Cet entendement, que l'on appelle aussi appréhension intellectuelle, permet de connaître ce qui est transmis et de se servir du matériel ou des idées qui sont communiquées sans nécessairement établir un lien entre ce matériel et un autre, ni en saisir toute la portée.

3. Application

Utilisation des représentations abstraites dans des cas particuliers et concrets. Ces représentations peuvent prendre, soit la forme d'idées générales, de règles, de procédures ou de méthodes largement répandues, soit celles de principes, d'idées et de théories qu'il faut se rappeler et appliquer.

4. Analyse

Séparation des éléments ou parties constituantes d'une communication de manière à éclaircir la hiérarchie relative des idées et, ou les rapports entre les idées exprimées. Ces analyses ont pour but d'élucider la communication et son organisation, les moyens utilisés pour atteindre le but cherché et les bases sur lesquelles elle a été élaborée et disposée.

5. Synthèse

La réunion d'éléments et de parties afin de former un tout. Cette opération consiste à disposer et à combiner les fragments, parties, éléments, etc., de façon à former un plan ou une structure que l'on ne distinguait pas clairement auparavant.

6. Évaluation

Formulation de jugements sur la valeur du matériel et des méthodes utilisés dans un but précis; jugements qualitatifs ou quantitatifs établissant jusqu'à quel point le matériel et les méthodes correspondent aux critères. Emploi d'une norme d'appréciation. Les critères peuvent être, soit proposés, soit établis.

6 Implantée en 1986 au Québec, la réforme de la formation professionnelle et les programmes d'études afférents ont été conçus selon une approche par compétences. Celle-ci utilise, notamment, la taxonomie de Bloom pour la hiérarchisation des objectifs, des apprentissages et de l'évaluation.

STRUCTURE DU RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES INITIALES DES AGRONOMES

Le référentiel des compétences des agronomes est structuré en trois axes de développement (figure 1) et en six champs d'activité (figure 2).

Figure 1. — Axes de développement des compétences des agronomes

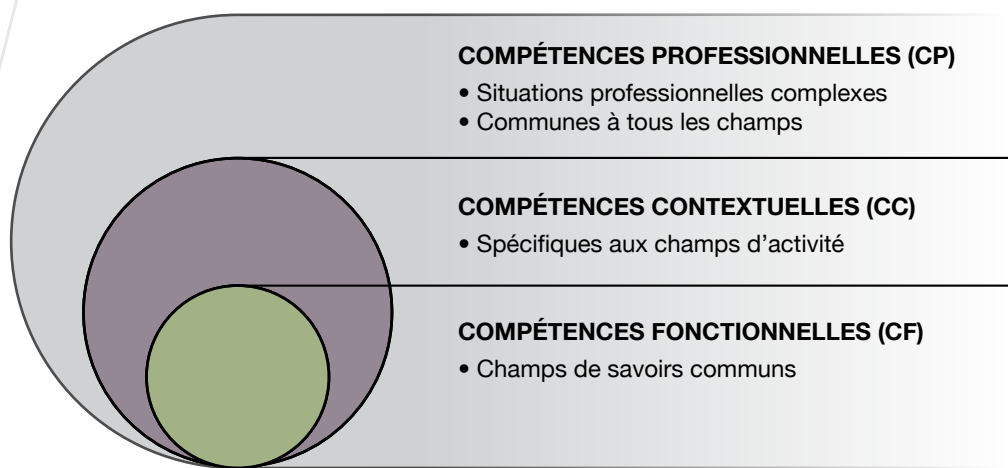
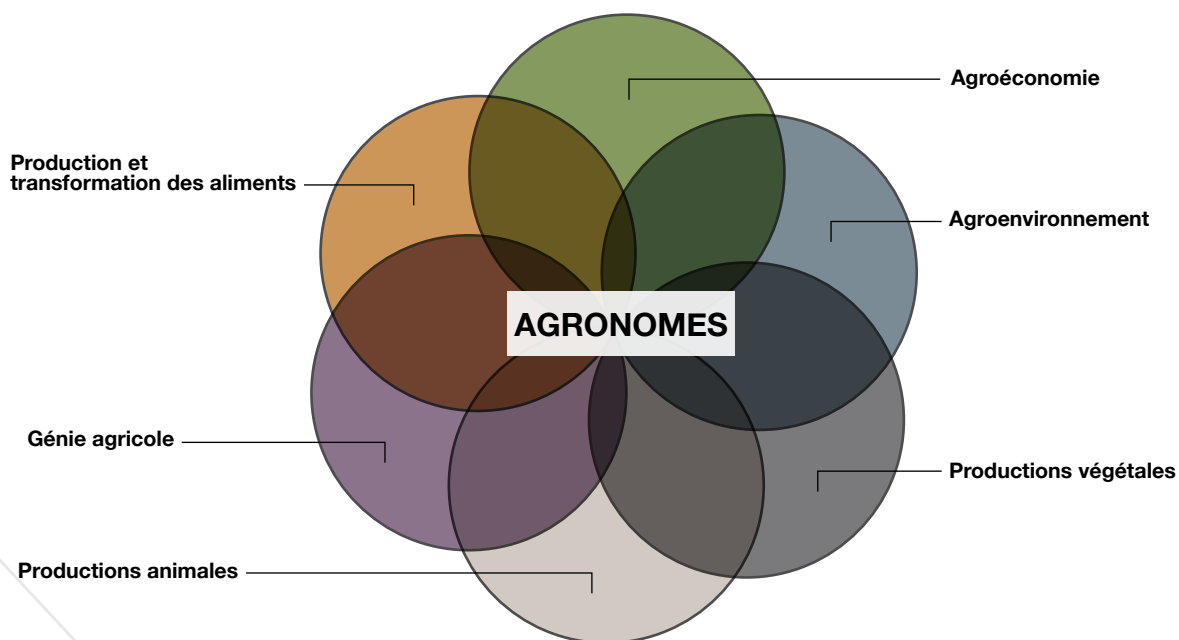


Figure 2. — Champs d'activité de l'agronomie, telle que pratiquée au Québec





COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

La science au service de l'agriculture et de l'agroalimentaire définit dans une certaine mesure le cadre professionnel des agronomes. Les interrelations que l'agronome entretient et développe avec toutes les instances de cette longue chaîne agricole délimitent ses responsabilités et ses interventions pour assurer valeur et pérennité au domaine agricole et agroalimentaire. De ce fait, et quel que soit son champ d'action, l'agronome met à contribution plusieurs compétences professionnelles⁷ dont il assure la maîtrise d'œuvre.

Compétences professionnelles

CP1	Exercer un rôle-conseil en agronomie
CP2	Communiquer de l'information agronomique
CP3	Commercialiser des produits et des services en agronomie
CP4	Gérer des projets en agronomie
CP5	Effectuer du transfert technologique en agronomie
CP6	Effectuer un contrôle de qualité en agronomie
CP7	Réaliser des tâches administratives en agronomie
CP8	Assurer le maintien et le développement de ses compétences professionnelles en agronomie

⁷ Les compétences ne sont pas présentées par ordre d'importance.

COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE: capacité de concevoir et d'agir avec efficacité,

de manière opportune et éthique dans le but de répondre à des situations professionnelles.



COMPÉTENCES CONTEXTUELLES

Des compétences approfondies dans l'un ou l'autre des champs d'activité de l'agronomie font ressortir la multiplicité des dimensions à couvrir et la spécificité de chacun. Les compétences contextuelles assurent le développement et l'approfondissement des aspects qui sont propres à un champ d'intervention donné.

Champs d'activité de l'agronomie

AGROÉCONOMIE

En agroéconomie, les agronomes juniors sont appelés à travailler principalement en gestion et en financement d'entreprises agricoles. Plus spécifiquement, ces personnes exercent les fonctions reliées au rôle-conseil, de façon ponctuelle ou continue, auprès de producteurs et d'intervenants du milieu, ainsi qu'à analyser des dossiers pour fins de recommandation au regard du démarrage et de l'expansion d'entreprises agricoles, de la diversification des productions, du redressement financier d'entreprises, etc.

En gestion d'entreprises, les agronomes peuvent aussi travailler à la détermination de budgets de production ou de prix de revient de même qu'à l'analyse de la production par l'utilisation de critères technico-économiques et de performance, jusqu'à l'élaboration de planifications stratégiques et la gestion des risques.

Les agronomes intervenant en agroéconomie travaillent aussi à la commercialisation, à la mise en marché et à la distribution de produits agroalimentaires au sein d'entreprises de transformation des aliments. De plus, ils peuvent être appelés à mener des enquêtes sur la consommation, à établir des statistiques et à effectuer des analyses de marché. Dans certains cas, ces professionnels peuvent être appelés à effectuer du démarchage auprès de nouvelles clientèles; à vendre des produits et des services financiers et à travailler à la gestion de portefeuilles.

Les agronomes interviennent comme consultants indépendants ou dans des firmes privées, au sein d'institutions financières, de groupes de services-conseils agricoles, d'organismes gouvernementaux et paragouvernementaux, de centres d'expertise, de centres locaux de développement de coopératives agricoles, de grossistes, d'entreprises de transformation des aliments, de sociétés d'aide au développement des collectivités et de syndicats agricoles entre autres.

CC1	Exercer un rôle-conseil dans la gestion d'entreprises agricoles
CC2	Exercer un rôle-conseil dans le financement d'entreprises agricoles
CC3	Exercer un rôle-conseil dans le démarrage d'une entreprise agricole
CC4	Appliquer le cadre réglementaire relatif à l'agroéconomie
CC5	Effectuer des analyses de groupe
CC6	Effectuer des analyses économiques dans les secteurs agricoles et agroalimentaires

PRODUCTIONS VÉGÉTALES

En productions végétales, tant en grandes cultures qu'en horticulture maraîchère, fruitière et ornementale, les agronomes juniors sont appelés à assumer certaines fonctions dont le service conseil ponctuel ou continu, la gestion de productions végétales, le transfert technologique, la vulgarisation d'information, la vente et la représentation, la commercialisation de produits finis et la certification et l'inspection de produits ou d'établissements. Ils peuvent aussi être amenés à collaborer à des projets multidisciplinaires faisant appel à leur expertise. Ces aspects incluent, entre autres, la productivité des cultures; la qualité des produits; la phytoprotection; la fertilisation; la gestion et la protection des ressources sol, eau et air et de la biodiversité. De ce fait, le champ d'activité « productions végétales », en particulier, est intimement lié à celui de l'agroenvironnement. Les agronomes peuvent aussi être appelés à participer à l'élaboration de projets dans des domaines en émergence, comme les nouvelles biotechnologies horticoles pour des toitures et les murs végétalisés, par exemple.

Outre les cultures commerciales, les cultures fruitières et maraîchères et la production de plantes ornementales, des productions très spécialisées peuvent aussi faire partie du travail de l'agronome, comme par exemple la production de plantes médicinales et tinctoriales, de biomasse ligneuse et d'arbres de Noël, l'acériculture et la myciculture. Les productions végétales sont destinées à l'alimentation animale, à l'alimentation humaine, à des fins ornementales et à d'autres fins non alimentaires. En plus de l'approche dite « conventionnelle », les productions végétales peuvent, entre autres, être gérées de façon « biologique » ou « sans intrants », entre autres.

L'agronome peut avoir à travailler en milieu rural, urbain ou périurbain; en serre ou en pépinière. Il peut aussi exercer sa profession sur des moyennes et des grandes surfaces de productions en champs, incluant la culture en pots, sur paillis, sous tunnels, etc. De plus, en fonction des besoins et des résultats attendus, des approches différentes seront utilisées pour assurer la productivité ou l'esthétisme des produits. Le milieu physique de travail ainsi que les résultats principaux attendus sont deux aspects des productions végétales qui contribuent de façon importante à distinguer les milieux de travail des agronomes œuvrant en grandes cultures et ceux et celles travaillant en horticulture.

Les agronomes en productions végétales sont appelés à intervenir au sein de clubs agroenvironnementaux, d'entreprises privées (fermes, serres, coopératives de fabrication, coopératives de distribution d'intrants ou de multiplication, coopératives de distribution de semences), d'organismes gouvernementaux et paragouvernementaux, d'organisations syndicales, de regroupements de producteurs, de centres de recherche, de centres régionaux de grains et de municipalités.

Grandes cultures et horticulture maraîchère, fruitière ou ornementale

CC7	Exercer un rôle-conseil en productions végétales
CC8	Assurer la régie des grandes cultures
CC9	Assurer la gestion de productions horticoles
CC10	Gérer des espaces verts et des aménagements paysagers
CC11	Appliquer le cadre réglementaire relatif aux productions végétales
CC12	Procéder à des inspections et à des vérifications de contrôle en productions végétales

AGROENVIRONNEMENT

Ressources sol, eau et air

En agroenvironnement, les agronomes juniors ont comme principales fonctions le service-conseil ponctuel ou continu, le transfert technologique et la vulgarisation d'information, en lien direct avec la conservation et la protection des ressources sols, eau et air. Ils peuvent aussi être appelés à collaborer à des projets multidisciplinaires nécessitant leur expertise. Le champ d'activité « agroenvironnement » est relié particulièrement à celui des productions végétales, car ses activités concernent les bonnes pratiques agroenvironnementales liées à la conservation et à la gestion des sols et de l'eau, des résidus de cultures, des effluents d'élevage et d'autres matières fertilisantes, à la protection des berges et des cours d'eau et à l'utilisation rationnelle des pesticides. Ces pratiques agroenvironnementales visent à minimiser les impacts négatifs des productions agricoles sur l'environnement, pour ce qui est des sols, de l'eau et de l'air, et, par conséquent, sur la qualité de l'eau potable, la faune et la flore.

Les agronomes en environnement sont appelés à intervenir surtout en milieu agricole, mais aussi en milieux urbains et périurbains, comme consultants indépendants ou employés par des firmes privées. Ils œuvrent au sein de clubs agroenvironnementaux, d'entreprises privées (fermes ou autres lieux de productions végétales ou animales), d'organismes gouvernementaux et paragouvernementaux, d'organisations syndicales, de regroupements de producteurs, de centres de recherche et de municipalités, etc.

CC13	Exercer un rôle-conseil en gestion des sols et des matières fertilisantes et en contrôle des odeurs
CC14	Exercer un rôle-conseil en gestion de l'eau, pour la protection des cours d'eau et en gestion des pesticides
CC15	Appliquer le cadre réglementaire relatif à l'agroenvironnement
CC16	Procéder à des inspections et à des vérifications de contrôle en agroenvironnement

PRODUCTIONS ANIMALES

En productions animales, les agronomes interviennent principalement sur les plans de l'alimentation, de la génétique animale, de la reproduction et de la régie d'élevage (ou conduite d'élevage) de la ferme à l'abattoir. Les agronomes travaillent pour des productions avicole, bovine, laitière, ovine, porcine et des productions animales de faible volume ou en émergence, de faible volume ou en émergence (ex. : abeilles, lamas, chameaux, chèvres, lapins, chevaux, animaux à fourrure, grands gibiers, oiseaux fermiers, oiseaux coureurs, etc.).

Dans le cadre de leurs fonctions, les agronomes en productions animales sont appelés à assumer diverses tâches relatives au service-conseil ponctuel ou continu; à la production et à la commercialisation des animaux, des produits et des sous-produits animaux; au contrôle de la qualité; à la sélection ou à l'amélioration génétique; à la gestion de projets et de programmes; à l'inspection, à la définition et à l'application de la réglementation et des politiques agricoles; au transfert technologique; à la vulgarisation de l'information; à la vente et à la représentation... Ces aspects incluent, entre autres, la productivité des élevages, la qualité des animaux et des produits ainsi que la gestion et la protection des ressources sols, eau et air, le cas échéant.

Les agronomes en productions animales peuvent intervenir comme consultants indépendants ou comme employés de firmes privées, au sein d'entreprises privées, dont les fermes, d'organismes gouvernementaux et paragouvernementaux, de municipalités, de coopératives et d'organisations syndicales, de regroupements de producteurs, de compagnies d'intrants agricoles, d'institutions financières, etc.

CC17	Exercer un rôle-conseil en productions animales
CC18	Appliquer le cadre réglementaire relatif aux productions animales
CC19	Commercialiser des animaux vivants, des produits et des sous produits animaux
CC20	Procéder à des inspections et à des vérifications de contrôle en productions animales

GÉNIE AGRICOLE

En génie agricole, les agronomes/ingénieurs^{*} sont appelés à assumer certaines fonctions qui ont trait à la conception, à la construction, à l'exploitation, à l'entretien, à la réparation, à la modification, à l'innovation et à l'amélioration de structures et de systèmes ayant un rapport avec l'agriculture et l'agroalimentaire. Leur travail est en lien direct avec la production agricole et agroalimentaire, ainsi que la conservation et la protection des sols arables, de l'eau et de l'environnement. Leurs interventions touchent les bâtiments agricoles (fermes, serres, silos d'entreposage et autres structures agricoles); l'équipement de transformation alimentaire; la machinerie agricole; les systèmes de traitement des résidus agricoles, de transport, d'automatisation, de manutention, d'entreposage de produits et de sous-produits agricoles ou d'autres matières résiduelles; les ouvrages de gestion des ressources hydriques; etc. L'agronome/ingénieur peut aussi avoir à effectuer de la surveillance de travaux d'ingénierie, à exercer un rôle-conseil général ou spécialisé de façon ponctuelle ou continue, ou à effectuer de la vente et de la représentation.

Ces professionnels sont appelés à intervenir comme consultants indépendants ou employés au sein de firmes-conseils en ingénierie, d'entreprises de construction, de firmes de gestion des matières résiduelles, d'industries de transformation des aliments, de manufacturiers de matériel agricole, d'industries d'intrants agricoles, d'organismes gouvernementaux et paragouvernementaux, d'organisations syndicales et de coopératives, des regroupements de producteurs, d'organismes publics ou privés de développement international ou d'organismes de recherche ou de transfert technologique, entre autres.

* Certaines tâches ou étapes de réalisation des tâches peuvent demander de détenir également un permis d'exercice de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

CC21	Exercer un rôle-conseil en génie agricole
CC22	Appliquer le cadre réglementaire relatif au génie agricole
CC23	Élaborer des études de faisabilité
CC24	Concevoir ou modifier des structures, ouvrages et aménagements agricoles
CC25	Concevoir, modifier ou optimiser des systèmes, des procédés, de la machinerie et de l'équipement agricoles ou agroalimentaires

PRODUCTION ET TRANSFORMATION DES ALIMENTS

En production et en transformation des aliments, les agronomes interviennent principalement pour contrôler la qualité des matières premières, des aliments en cours de transformation et des produits finis; assurer la commercialisation de produits alimentaires et de procédés pour l'industrie agroalimentaire; gérer des programmes de salubrité et de sécurité alimentaires, effectuer de la recherche appliquée et du développement de produits, d'équipements ou de services; contrôler la salubrité des aliments (inspection); superviser la production ou la transformation de produits alimentaires, etc.

Les agronomes en production et en transformation des aliments travaillent généralement au sein d'entreprises privées, de coopératives et d'agences gouvernementales ou comme consultants indépendants. La taille de l'entreprise pour laquelle travaille l'agronome en production et transformation des aliments a généralement une influence directe sur la nature de ses interventions : à l'intérieur d'une grande entreprise, ses interventions sont souvent complexes et circonscrites, alors qu'au sein de petites et de moyennes entreprises, le travail de l'agronome nécessite généralement une plus grande polyvalence.

CC26	Contrôler la qualité des matières premières, des matières en cours de transformation et des produits finis
CC27	Appliquer le cadre réglementaire relatif à la production, à la transformation et à la distribution des aliments
CC28	Gérer des programmes d'assurance de qualité, de salubrité et d'innocuité des aliments
CC29	Effectuer de la recherche appliquée et du développement de produits ou de services alimentaires
CC30	Superviser la production ou la transformation de produits alimentaires
CC31	Commercialiser des produits alimentaires et des procédés



COMPÉTENCES FONCTIONNELLES

La profession d'agronome, quel que soit le champ d'activité, a la particularité d'être multidisciplinaire. Afin d'exercer convenablement cette profession, les agronomes doivent posséder des connaissances variées dans plusieurs champs de savoirs, avoir acquis diverses habiletés et manifester des attitudes et des comportements particuliers.

Les compétences fonctionnelles sont les assises des compétences professionnelles et contextuelles qui doivent être mobilisées au moment attendu. Ces compétences renvoient aux dimensions cognitives, psychomotrices et psycho-sensori-motrices de l'agir professionnel. Elles sont multidimensionnelles et transférables à diverses situations.

L'agronome met à contribution plusieurs compétences fonctionnelles dans divers champs de savoirs et d'application relatifs à l'agronomie⁸.

Champs agronomique

CF1	Contextualiser le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois et ses applications sur les plans historique, géographique, sociologique, environnemental, politique et économique
CF2	Analyser des programmes gouvernementaux et paragouvernementaux
CF3	Appliquer des principes relatifs à la régie des cultures et aux productions animales
CF4	Rechercher et analyser l'information scientifique

Champs de commercialisation

CF5	Appliquer des principes, des techniques et des méthodes relatives à la commercialisation de produits (intrants) et de services en agronomie
CF6	Analyser les tendances de marché des produits agricoles et agroalimentaires

Champs d'éthique et de déontologie

CF7	Appliquer des principes, des techniques et des méthodes relatives à la commercialisation de produits (intrants) et de services en agronomie
------------	---

Champs économique

CF8	Positionner les entreprises agricoles et agroalimentaires dans les contextes macroéconomiques et microéconomiques
CF9	Identifier les marchés actuels et émergents des domaines agricole et agroalimentaire dans les contextes macroéconomiques et microéconomiques
CF10	Analyser les circuits économiques de la mondialisation des marchés relatifs à l'agriculture et à la transformation alimentaire
CF11	Appliquer des règles et des notions de base en comptabilité

Champs environnemental et écologique

CF12	Analyser les problématiques écologiques et environnementales des domaines agricole et agroalimentaire
CF13	Appliquer les règles et les notions de protection de l'environnement dans les domaines de l'agronomie et de l'agroalimentaire

Champs organisationnel, d'administration et de gestion

CF14	Analyser l'organisation structurelle des entreprises agricoles et agroalimentaires
CF15	Appliquer des principes de gestion à l'entreprise agricole ou agroalimentaire
CF16	Élaborer des budgets
CF17	Appliquer les règles relatives à la santé, à la sécurité, à l'hygiène et à la salubrité en milieu de travail

Champs réglementaire, des programmes et des services

CF18	Contextualiser le cadre réglementaire général d'ordre fédéral, provincial et municipal
CF19	Situer les rôles et les mandats des organismes d'intervention québécois et canadiens
CF20	Appliquer le cadre réglementaire de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ)

Champs relationnel et de communication

CF21	Appliquer les principes et les règles relatives au travail d'équipe disciplinaire et multidisciplinaire
CF22	Effectuer la surveillance d'actes agronomiques dans le respect de ses limites et de ses compétences et contribuer à la formation continue des techniciens agricoles ¹⁰
CF23	Superviser des ressources humaines
CF24	Communiquer et traiter l'information en langue première (maîtrise de la langue parlée et écrite) et en langue seconde (fonctionnelle)

Champs scientifique et technologique

CF25	Appliquer les principes scientifiques de base qui se rapportent, notamment, à la chimie, à la biochimie, à la biologie, à la microbiologie, aux mathématiques, à l'économie, à l'hydrologie, à la physique des sols, à la science des sols, à la phytologie, à la zootechnie, aux caractéristiques des matériaux, etc.
CF26	Appliquer des méthodes statistiques
CF27	Utiliser des outils spécialisés (informatiques et autres)
CF28	Effectuer de la recherche appliquée

¹⁰ Le terme technicien, tel qu'utilisé dans le texte, comprend les technologues agricoles ainsi que les technologues professionnels agricoles, soit les détenteurs d'un diplôme d'études collégiales (DEC) dans le secteur de l'agriculture.



COMPÉTENCES D'INSERTION PROFESSIONNELLE PERSONNES FORMÉES À L'ÉTRANGER

Outre la formation scientifique et technique de base ainsi que la formation spécialisée selon les champs d'activité spécifiques, certains aspects sont jugés essentiels à l'intégration professionnelle des personnes formées à l'extérieur du Québec qui désirent exercer la profession d'agronome au Québec.

Compétences d'insertion professionnelle

CIP1	Démontrer une maîtrise de la langue française parlée et écrite
CIP2	Caractériser la géographie agricole du Québec, son climat, ses productions végétales et animales, ses méthodes et techniques de production et leurs perspectives d'avenir
CIP3	Caractériser l'actualité, les principales problématiques et défis actuels et émergents des domaines agricole et agroalimentaire québécois
CIP4	Caractériser le profil sociologique des Québécois, leurs usages, leur culture en général et celui du milieu agricole et agroalimentaire en particulier
CIP5	Contextualiser le marché du travail au Québec, sa structure, son organisation et sa réglementation
CIP6	Contextualiser les organismes gouvernementaux et paragouvernementaux ainsi que les divers intervenants du milieu agricole et agroalimentaire au Québec, dont les principaux employeurs d'agronomes
CIP7	Caractériser le cadre réglementaire fédéral et provincial afférent à l'agronomie et à la profession d'agronome au Québec



DÉFINITION DES COMPÉTENCES

Dans cette section, les compétences professionnelles et, par la suite, les compétences contextuelles sont définies selon des paramètres relatifs aux actions clés qui en précisent les principales composantes. Les actions clés¹¹ renvoient aux principales tâches ou activités professionnelles à assumer par les agronomes. Elles apportent des propositions concrètes, une aide à la réflexion, des repères méthodologiques et fondent la culture commune.

Compétences professionnelles

Actions clés

FONCTION¹² / RÔLE-CONSEIL

CP1

Exercer un rôle-conseil en agronomie

- Saisir les attentes, les besoins, les points de vue et les enjeux des parties concernées.
- Établir le contrat de services professionnels, s'il y a lieu.
- Obtenir, valider et analyser l'ensemble des données pertinentes au mandat.
- Appliquer la réglementation et les politiques en vigueur.
- Colliger les données relatives aux ressources, aux programmes, aux organismes de référence ou aux autres moyens afin de compléter l'information nécessaire.
- Identifier les tendances pertinentes au secteur d'activité.
- Effectuer un diagnostic et émettre une hypothèse, en fonction de la situation en cause.
- Communiquer clairement l'information relative au mandat ou au projet en cause.
- Collaborer avec divers intervenants en fonction de leur expertise et référer les clients au besoin.
- Émettre des recommandations et conseiller les décideurs quant aux effets de leurs décisions en fonction de sa marge de manœuvre et de ses compétences.
- Assurer le suivi, l'accompagnement, valider les recommandations effectuées et apporter des ajustements si nécessaire.

¹¹ Les actions clés sont présentées dans une certaine suite logique et non par ordre d'importance.

¹² L'exercice d'une profession englobe souvent plusieurs domaines d'intervention, chacun comprenant des responsabilités spécifiques. Ces domaines d'intervention correspondent alors aux « fonctions » de la profession.

Compétences professionnelles	Actions clés
FONCTION / COMMUNICATION	
<p>CP2 Communiquer de l'information agronomique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Percevoir les valeurs, les sentiments et la situation des interlocuteurs. • Communiquer avec les interlocuteurs en tenant compte de leurs objectifs, de leurs attentes et de leurs particularités, puis s'y adapter. • Promouvoir les bonnes pratiques : convaincre, influencer et négocier selon une approche qui concilie les parties. • Traiter l'information accessible et en faire une analyse critique. • Vulgariser l'information auprès de différents interlocuteurs. • Effectuer des présentations à un public élargi. • Utiliser la terminologie de l'agronomie.
FONCTION / COMMERCIALISATION, VENTE ET REPRÉSENTATION	
<p>CP3 Commercialiser des produits et des services en agronomie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier des besoins ou de nouveaux créneaux. • Effectuer des études de marché. • Saisir les attentes, les besoins de la clientèle. • Se documenter, consulter des ressources professionnelles en vue d'obtenir l'information nécessaire. • Analyser et comparer les produits et les services de la concurrence. • Traiter l'information accessible et en faire une analyse critique. • Poser un diagnostic ou émettre une hypothèse, s'il y a lieu. • Proposer des produits ou des services en conformité avec la réglementation et les règles de pratique professionnelle en vigueur. • Émettre des recommandations. • Assurer le support technique auprès de clients ou de fournisseurs. • Assurer le suivi, l'accompagnement, valider les recommandations effectuées et apporter des ajustements si nécessaire. • Participer à l'amélioration de produits ou de services existants. • Effectuer du démarchage de clientèles d'affaires.
FONCTION / GESTION DE PROJET	
<p>CP4 Gérer des projets en agronomie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir ou collaborer à la définition des objectifs du projet. • Élaborer ou participer à l'élaboration du projet. • Évaluer les impacts potentiels sur les plans agronomique, technologique, socioéconomique, environnemental et social. • Établir ou participer à l'établissement du cahier des charges, des plans et devis, s'il y a lieu, dans le cadre de la réglementation en vigueur. • En fonction de son expertise, collaborer à une équipe multidisciplinaire et mobiliser les différents intervenants. • Obtenir, valider et analyser l'ensemble des données pertinentes au projet. • Réaliser ou assurer le suivi du projet. • Analyser les résultats en cours de réalisation et apporter les correctifs nécessaires, s'il y a lieu. • Analyser les résultats finaux du projet. • Communiquer les résultats du projet aux intervenants concernés et diffuser l'information à un public élargi, le cas échéant.

Compétences professionnelles

Actions clés

FONCTION / TRANSFERT TECHNOLOGIQUE

CP5 **Effectuer du transfert technologique en agronomie**

- Assurer une veille technologique.
- Effectuer une étude de faisabilité en fonction d'un nouveau créneau, d'une méthode, d'une technique, d'un produit ou d'un service.
- Valider des protocoles de mise à l'essai selon une démarche scientifique.
- Mettre en place des projets pilotes, procéder aux essais ou superviser les essais.
- Analyser rigoureusement les données colligées.
- Émettre des recommandations relatives à la faisabilité du projet et en évaluer les conséquences sur les plans agronomique, technologique, économique, environnemental et social.
- Participer à l'établissement du cahier des charges.
- Procéder au transfert technologique en production régulière.
- Assurer le suivi, l'accompagnement et apporter les ajustements nécessaires.
- Communiquer les résultats aux intervenants concernés.

FONCTION / CONTRÔLE DE QUALITÉ

CP6 **Effectuer un contrôle de qualité en agronomie**

- Dans toutes situations, veiller à l'application de la réglementation en vigueur.
- Préparer une inspection et colliger les données et l'information nécessaires auprès des parties concernées.
- Effectuer l'inspection ou la vérification en fonction du protocole retenu, de la réglementation en vigueur, des politiques et des standards établis.
- Prélever des échantillons ou effectuer des tests de contrôle.
- En cas de non-conformité, évaluer les risques et agir en fonction de la nature du risque.
- Définir des actions correctives et préventives dans une perspective d'amélioration continue.

FONCTION / ADMINISTRATION ET GESTION

CP7 **Réaliser des tâches administratives en agronomie**

- Effectuer la tenue de dossiers conformément aux règles établies.
- Établir et effectuer le suivi de budgets.
- Gérer l'application de programmes relatifs au domaine agricole.
- Informer et former des ressources humaines sur des pratiques, des procédés, des méthodes, des techniques agronomiques, etc.

Compétences professionnelles

Actions clés

FONCTION / PRATIQUE AGRONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

CP8

Assurer le maintien et le développement de ses compétences professionnelles en agronomie

- Exercer sa profession de manière à en assurer la rigueur et la pertinence, en conformité avec les lois, les normes, les obligations et les règles de l'art relatives à sa profession et à sa fonction, notamment le *Code des professions*, la *Loi sur les agronomes* et le *Code de déontologie des agronomes*.
- Exercer un jugement responsable sur la portée et les limites de ses actions professionnelles.
- Organiser son travail en fonction des mandats reçus, du temps et des ressources disponibles ainsi que de l'urgence des situations.
- Établir, développer et maintenir un réseau de contacts professionnels fiables.
- Mettre à jour ses connaissances et être à l'affût des développements et de l'évolution de sa profession.
- Assurer sa formation continue en termes de compétences en agronomie et au regard de la pratique professionnelle.

Compétences contextuelles

Actions clés

AGROÉCONOMIE

CC1

Exercer un rôle-conseil dans la gestion d'entreprises agricoles

- Saisir les attentes, les besoins, les objectifs et les enjeux des parties concernées.
- Établir le contrat de services professionnels, s'il y a lieu.
- Colliger et analyser l'ensemble des données pertinentes à l'entreprise :
 - états financiers ;
 - bilans ;
 - plan d'affaires, etc.
- Effectuer un diagnostic de l'entreprise :
 - historique et situation de l'entreprise ;
 - analyse financière ;
 - besoins financiers, etc.
- Établir des prévisions budgétaires.
- Identifier les programmes de soutien financier applicables.
- Collaborer avec divers intervenants, le cas échéant.
- Présenter les budgets aux clients, émettre des recommandations documentées en tenant compte des besoins, des ressources et de la réglementation en vigueur et appuyer les clients dans la prise de décision.
- Réviser les objectifs et les besoins de l'entreprise à moyen terme (expansion, redressement financier, transfert, etc.).
- Colliger et analyser l'ensemble des données détaillées et pertinentes au projet sur les plans technico-économique, environnemental, réglementaire, etc. pertinentes au projet, le cas échéant.
- Orienter le client vers d'autres ressources, le cas échéant.
- Établir les coûts variables et les coûts fixes.
- Évaluer les coûts de production ou la marge de profit (analyses comparatives, de sensibilité, des risques, aspects de mise en marché, etc.).
- Établir le budget par unité.
- Assurer le suivi, l'accompagnement, valider les recommandations effectuées et apporter des ajustements si nécessaire.

Compétences contextuelles

Actions clés

CC2

Exercer un rôle-conseil dans le financement d'entreprises agricoles

- Saisir les attentes, les besoins, les objectifs et les enjeux des parties concernées.
- Établir le contrat de services professionnels, s'il y a lieu.
- Obtenir, valider et analyser l'ensemble des données pertinentes au projet à financer :
 - états financiers ;
 - bilans ;
 - plan d'affaires, etc.
- Effectuer un diagnostic de l'entreprise :
 - historique et situation de l'entreprise ;
 - analyse financière ;
 - besoins financiers, etc.
- Colliger et analyser l'ensemble des données détaillées aux niveaux technico-économique, environnemental, réglementaire, etc. pertinentes au projet, le cas échéant.
- Identifier les programmes de soutien financier applicables.
- Collaborer avec divers intervenants, le cas échéant.
- Émettre des recommandations documentées auprès de l'employeur ou du client quant à l'octroi ou au refus de financement ou à la demande de financement.
- Présenter les résultats de l'analyse du projet et de la décision au client, s'il y a lieu.
- Proposer des pistes de solution pour modifier le projet, s'il y a lieu.
- Orienter le client vers d'autres ressources, le cas échéant
- Assurer le suivi, l'accompagnement, valider les recommandations effectuées et apporter des ajustements si nécessaire.
- Proposer des produits et des services offerts par l'institution financière ou l'organisme de financement, le cas échéant.
- Effectuer un suivi proactif du portefeuille de prêts, le cas échéant.
- Mettre à jour des données du domaine agricole.
- Effectuer du démarchage auprès de clients potentiels (développement des affaires), le cas échéant.

Compétences contextuelles**Actions clés**

CC3 Exercer un rôle-conseil dans le démarrage d'une entreprise agricole	<ul style="list-style-type: none">• Clarifier les objectifs et les besoins des personnes et de l'entreprise (à moyen terme).• Établir le contrat de services professionnels, s'il y a lieu.• Effectuer l'étude de faisabilité globale.• Colliger et analyser l'ensemble des données détaillées aux niveaux technico-économique, environnemental, réglementaire, etc. pertinentes au projet.• Effectuer une étude de marché.• Établir des prévisions budgétaires (incluant des budgets de production).• Informer les clients des programmes d'appui financier gouvernementaux existants.• Émettre des recommandations documentées relatives aux moyens pour atteindre les objectifs, en tenant compte des besoins, des ressources et de la réglementation en vigueur et appuyer les clients à la prise de décision.• Établir un plan d'action stratégique, s'il y a lieu.• Estimer le niveau de risque.• Présenter le document aux clients et à d'autres intervenants, s'il y a lieu.• Orienter le client vers d'autres ressources, le cas échéant.• Effectuer des suivis ponctuels et des ajustements.• Assurer le suivi, l'accompagnement, valider les recommandations effectuées et apporter des ajustements si nécessaire.
CC4 Appliquer le cadre réglementaire relatif à l'agroéconomie	<ul style="list-style-type: none">• Appliquer la réglementation municipale, provinciale, fédérale ou internationale, le cas échéant, et les politiques en vigueur.• Tenir compte des programmes d'appui fédéraux et provinciaux.• Référer aux lignes directrices et utiliser les codes et les guides qui découlent de la réglementation.• Reconnaître la portée et les limites de ses actions du point de vue légal.
CC5 Effectuer des analyses de groupe	<ul style="list-style-type: none">• Colliger et valider les résultats comptables et techniques des membres d'un groupe.• Définir les critères de sélection et d'analyse.• Former et animer les groupes de référence.• Analyser les résultats obtenus.• Dégager les tendances générales et individuelles et présenter les résultats.• Effectuer des suivis individuels et apporter des ajustements.
CC6 Effectuer des analyses économiques dans les secteurs agricole et agroalimentaire	<ul style="list-style-type: none">• Effectuer de la recherche de données secondaires.• Réaliser des revues de littérature sur des sujets touchant la science économique.• Analyser et traiter des données économiques.• Effectuer une analyse et une validation préliminaires des données.• Manipuler des séries de données et des index.• Analyser et interpréter les phénomènes microéconomiques et macroéconomiques touchant une situation précise.

CC7**Exercer un rôle-conseil en productions végétales**

- Saisir les attentes, les besoins, les objectifs et les enjeux des parties concernées.
- Établir le contrat de services professionnels, s'il y a lieu.
- Obtenir, valider et analyser l'ensemble des données pertinentes au mandat :
 - types de productions ;
 - régie des cultures ;
 - impacts environnementaux reliés aux pratiques agricoles ;
 - installations et équipements ;
 - ressources disponibles ;
 - nouvelles cultures à implanter, etc.
- Dresser le portrait de l'entreprise et des qualités du/des gestionnaire/s.
- Diagnostiquer un problème ou émettre une hypothèse de développement.
- Se documenter sur les besoins et les conditions optimales de la/des culture/s en place ou à implanter, s'il y a lieu :
 - cultivars et semences ;
 - méthodes ;
 - superficies ;
 - investissements, etc.
- Analyser les demandes et les tendances du marché.
- Analyser les entreprises et les productions compétitives.
- Identifier les réseaux de mise en marché.
- Collaborer avec divers intervenants, le cas échéant.
- Recommander et interpréter des analyses physicochimiques de matières fertilisantes organiques.
- Écrire des rapports, émettre des recommandations documentées en tenant compte des besoins, des ressources et de la réglementation en vigueur et appuyer les clients dans la prise de décision.
- Élaborer un plan de fertilisation des cultures et d'amendement des sols ou un plan de valorisation de matières fertilisantes, le cas échéant.
- Établir un plan de lutte intégrée (phytosanitaire), le cas échéant.
- Assurer la régie complète ou partielle des cultures, le cas échéant.
- Orienter le client vers d'autres ressources, le cas échéant.
- Vulgariser l'information agronomique.
- Assurer le suivi, l'accompagnement, valider les recommandations effectuées et apporter des ajustements si nécessaire.

Compétences contextuelles	Actions clés
<p>CC8 Assurer la régie des grandes cultures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les impacts environnementaux reliés aux pratiques agricoles. • Émettre des recommandations relatives : <ul style="list-style-type: none"> - aux rotations des cultures ; - au choix des cultivars ; - à la fertilisation des cultures et aux amendements de sol (ou, si pertinent, élaborer un plan agroenvironnemental de fertilisation ou de valorisation) ; - au travail du sol ; - à la récolte ; - aux traitements phytosanitaires (ou, si pertinent, établir un plan de lutte intégrée) ; - à la conservation des ressources ; - à l'entreposage, etc. • Effectuer le suivi des stades de croissance. • Effectuer le suivi phytosanitaire.
<p>CC9 Assurer la gestion de productions horticoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer ou appliquer le cahier des charges. • Établir des calendriers de production. • Identifier les impacts environnementaux reliés aux pratiques horticoles. • Établir un plan de gestion et émettre des recommandations relatives : <ul style="list-style-type: none"> - aux eaux d'irrigation ou de lessivage ; - aux pesticides (si pertinent, établir un plan de lutte intégrée) ; - aux fertilisants (si pertinent, élaborer un plan agroenvironnemental de fertilisation). • Effectuer la régie des cultures : <ul style="list-style-type: none"> - choix des espèces et des cultivars ; - méthodes de multiplication des plants ; - fertilisation ; - irrigation ; - suivis phytosanitaires ; - salubrité des lieux de production ; - systèmes de domotique ; - qualité et innocuité des produits finis, etc. • Évaluer les investissements requis (superficies, équipements, etc.). • Estimer les besoins en main-d'œuvre.
<p>CC10 Gérer des espaces verts et des aménagements paysagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inventorier les espaces verts (jardins, parcs, terrains de golf, aménagements paysagers privés et commerciaux, etc.), les installations, les ressources humaines et matérielles disponibles. • Collaborer à l'élaboration d'un plan directeur, d'un plan d'action, de projets spéciaux, etc. • Identifier les impacts environnementaux reliés à la gestion des espaces verts.

Compétences contextuelles	Actions clés
<p>CC10 (suite) Gérer des espaces verts et des aménagements paysagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et mettre en œuvre des stratégies et des méthodes d'aménagement et d'entretien des espaces verts : <ul style="list-style-type: none"> - plans de gestion de l'eau, des pesticides et des fertilisants ; - plan de réduction des pesticides sur les terrains de golf ; - plan d'aménagement des bandes riveraines, etc. • Planifier l'approvisionnement des produits et des services (cahiers de charges). • Assurer la gestion courante de l'inventaire des végétaux : <ul style="list-style-type: none"> - entretien ; - aménagement ; - régie phytosanitaire, etc. • Émettre des recommandations. • Assurer la gestion de crises (épidémies d'insectes, de maladies, etc.). • Effectuer des suivis ponctuels, vérifier les résultats et apporter les correctifs nécessaires. • Superviser les évaluations des projets, des plans d'action, etc.
<p>CC11 Appliquer le cadre réglementaire relatif aux productions végétales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier la réglementation municipale, provinciale, fédérale ou internationale, le cas échéant, et les politiques en vigueur. • Identifier les programmes d'appui fédéraux et provinciaux. • Référer aux lignes directrices et utiliser les guides et autres normes qui découlent de la réglementation. • Reconnaître la portée et les limites de ses actions du point de vue légal.
<p>CC12 Procéder à des inspections ou à des vérifications de contrôle en productions végétales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier l'objet et la portée de l'inspection : <ul style="list-style-type: none"> - grains et semences ; - modes de production ; - registres ; - produits importés, etc. • Colliger l'ensemble des données nécessaires à l'inspection incluant les aspects réglementaires. • Effectuer l'inspection en suivant le protocole reconnu par les autorités compétentes (vérifications de contrôle, tests de contrôle, etc.) • En cas de non-conformité, appliquer les mesures requises. • Fournir toute l'information nécessaire à la partie soumise à l'inspection et en expliquer les implications légales, le cas échéant. • Formuler des recommandations documentées, rédiger et transmettre les rapports requis. • Effectuer des audits en vue d'une certification. • Effectuer le suivi des inspections. • Collaborer à la gestion de programmes d'inspection ou de contrôle (politiques, directives, standards, consultations, etc.).

Compétences contextuelles	Actions clés
AGROENVIRONNEMENT – Ressources sols, eau et air	
<p>CC13 Exercer un rôle-conseil en gestion des sols et des matières fertilisantes et en contrôle des odeurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Saisir les attentes, les besoins, les objectifs et les enjeux des parties concernées. • Établir le contrat de services professionnels, s'il y a lieu. • Obtenir, valider et analyser l'ensemble des données pertinentes au mandat: <ul style="list-style-type: none"> - types de sols; - gestion agroenvironnementale des fertilisants organiques et minéraux; - régie des sols; - régie des résidus de cultures; - régie des pesticides, etc. • Dresser le portrait de l'entreprise, du type de production et des qualités du/des gestionnaire/s. • Collaborer avec divers intervenants, le cas échéant.
<p>CC14 Exercer un rôle-conseil en gestion de l'eau, pour la protection des cours d'eau et en gestion des pesticides</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Saisir les attentes, les besoins, les objectifs et les enjeux des parties concernées. • Établir le contrat de services professionnels, s'il y a lieu. • Obtenir, valider et analyser l'ensemble des données pertinentes au mandat: <ul style="list-style-type: none"> - gestion agroenvironnementale des fertilisants organiques et minéraux; - gestion des amas de fumier aux champs; - drainage et irrigation; - régie des sols; - régie des pesticides, etc. • Dresser le portrait de l'entreprise, du type de production et des qualités du/des gestionnaire/s. • Collaborer avec divers intervenants, le cas échéant. • Identifier les puits d'eau de consommation humaine. • Recommander et interpréter des analyses de l'eau. • Diagnostiquer un problème ou identifier les besoins relatifs à: <ul style="list-style-type: none"> - la gestion de l'eau; - l'aménagement de bandes riveraines; - l'utilisation des pesticides; - la prévention de l'érosion, etc. • Écrire des rapports, émettre des recommandations documentées en tenant compte des besoins, des ressources et de la réglementation en vigueur et appuyer les clients dans la prise de décision. • Assurer la gestion des pesticides, le cas échéant. • Orienter le client vers d'autres ressources, le cas échéant. • Vulgariser l'information agronomique. • Assurer le suivi, l'accompagnement, valider les recommandations effectuées et apporter des ajustements si nécessaire.

Compétences contextuelles**Actions clés****CC15****Appliquer le cadre réglementaire relatif à l'agroenvironnement**

- Identifier la réglementation municipale, provinciale, fédérale ou internationale, le cas échéant, et les politiques en vigueur.
- Identifier les programmes d'appui fédéraux et provinciaux.
- Référer aux lignes directrices et utiliser les codes et les guides qui découlent de la réglementation.
- Reconnaître la portée et les limites de ses actions du point de vue légal.

CC16**Procéder à des inspections et des vérifications de contrôle en agroenvironnement**

- Identifier l'objet et la portée de l'inspection :
 - produits antiparasitaires ;
 - engrais ;
 - registres, etc.
- Colliger l'ensemble des données nécessaires à l'inspection incluant les aspects réglementaires.
- Effectuer l'inspection en suivant le protocole reconnu par les autorités compétentes (vérifications de contrôle, tests de contrôle, etc.)
- En cas de non-conformité, appliquer les mesures requises.

PRODUCTIONS ANIMALES**CC17****Exercer un rôle-conseil en productions animales**

- Saisir les attentes, les besoins, les objectifs et les enjeux des parties concernées.
- Établir le contrat de services professionnels, s'il y a lieu.
- Obtenir, valider et analyser l'ensemble des données pertinentes au mandat :
 - alimentation animale ;
 - gestion technico-économique de productions animales ;
 - impacts environnementaux reliés aux pratiques agricoles ;
 - régie (conduite) d'élevage ;
 - reproduction et génétique animales, etc.
- Rechercher de l'information complémentaire, s'il y a lieu.
- Collaborer avec divers intervenants, le cas échéant.
- Diagnostiquer un problème ou émettre une hypothèse de développement.
- Proposer des produits et des services adaptés à la situation.
- Superviser l'application de programmes en productions animales.
- Analyser les demandes et les tendances du marché, si pertinent.
- Écrire les rapports, émettre des recommandations documentées en tenant compte des besoins, des ressources et de la réglementation en vigueur et appuyer les clients dans la prise de décision.
- Orienter le client vers d'autres ressources, le cas échéant
- Vulgariser l'information agronomique.
- Assurer le suivi, l'accompagnement, valider les recommandations effectuées et apporter des ajustements, si nécessaire.

CC18**Appliquer le cadre réglementaire relatif aux productions animales**

- Identifier la réglementation municipale, provinciale, fédérale ou internationale, le cas échéant, et les politiques en vigueur.
- Identifier les programmes d'appui fédéraux et provinciaux.
- Référer aux lignes directrices et utiliser les codes et les guides qui découlent de la réglementation.
- Reconnaître la portée et les limites de ses actions du point de vue légal.

Compétences contextuelles	Actions clés
CC19 Commercialiser des animaux vivants, des produits et des sous-produits animaux	<ul style="list-style-type: none"> • Caractériser les produits à mettre en marché (animaux, semences et sujets de reproduction, produits animaux, etc.) • Colliger l'information disponible : <ul style="list-style-type: none"> - prix et quantités ; - réseaux de distribution, etc. • Effectuer une étude de marché, s'il y a lieu. • Déterminer les règles de mise en marché en tenant compte de la réglementation afférente. • Coordonner les activités de mise en marché. • Assurer le suivi et apporter des ajustements si nécessaires.
CC20 Procéder à des inspections et des vérifications de contrôle en productions animales	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier l'objet et la portée de l'inspection. • Colliger l'ensemble des données nécessaires à l'inspection, incluant les aspects réglementaires. • Effectuer l'inspection en suivant le protocole reconnu par les autorités compétentes (prise d'échantillons, etc.). • En cas de non-conformité, appliquer les mesures requises. • Fournir toute l'information nécessaire à la partie soumise à l'inspection et en expliquer les implications légales, le cas échéant. • Formuler des recommandations documentées, rédiger et transmettre les rapports. • Effectuer le suivi des inspections. • Collaborer à la gestion de programmes d'inspection ou de contrôle.
GÉNIE AGRICOLE*	
CC21 Exercer un rôle-conseil en génie agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les attentes, les besoins, les objectifs et les enjeux des parties concernées. • Établir le contrat de services professionnels, s'il y a lieu. • Obtenir, valider et analyser l'ensemble des données pertinentes au mandat : <ul style="list-style-type: none"> - optimisation de structures, de systèmes, de procédés ; - de machinerie ou d'équipement ; - gestion des sols et des eaux ; - transformation agroalimentaire ; - transfert technologique, etc. • Identifier les sources d'information et recueillir des données supplémentaires, s'il y a lieu. • Collaborer avec divers intervenants, le cas échéant. • Diagnostiquer un problème ou émettre une hypothèse de développement. • Identifier les impacts possibles et proposer des mesures d'atténuation. • Écrire les rapports, émettre des recommandations documentées en tenant compte des besoins, des ressources et de la réglementation en vigueur et appuyer les clients dans la prise de décision. • Orienter le client vers d'autres ressources, le cas échéant. • Vulgariser l'information. • Surveiller l'avancement des travaux. • Assurer le suivi, l'accompagnement, valider les recommandations effectuées et apporter des ajustements, si nécessaire.

* Certaines compétences requièrent une formation complète en génie rural pour être acquises, en totalité ou en partie.

Compétences contextuelles	Actions clés
CC22 Appliquer le cadre réglementaire relatif au génie agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer la réglementation relative aux ingénieurs, le cas échéant. • Tenir compte de la réglementation municipale, provinciale, fédérale ou internationale, le cas échéant, et des politiques en vigueur. • Tenir compte des normes municipales, provinciales, fédérales ou internationales. • Identifier les programmes d'appui fédéraux et provinciaux. • Référer aux lignes directrices et utiliser les codes et les guides qui découlent de la réglementation. • Reconnaître la portée et les limites de ses actions du point de vue légal.
CC23 Élaborer des études de faisabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir, valider et analyser l'ensemble des données pertinentes à l'étude. • Collaborer avec divers intervenants, le cas échéant. • Identifier le type de système, de procédé, de machinerie, d'équipement, de structures à concevoir, à modifier, etc. • Évaluer les divers aspects relatifs à la faisabilité du projet. • Identifier les impacts possibles, les mesures d'atténuation et les obstacles ou les points nécessitant une étude approfondie. • Établir les croquis/concepts, s'il y a lieu. • Estimer les coûts de réalisation du projet (ressources humaines, matérielles, physiques). • Rédiger les rapports et émettre des recommandations documentées en tenant compte des besoins, des ressources et de la réglementation en vigueur.
CC24 Concevoir ou modifier des structures¹³, ouvrages¹⁴ et des aménagements¹⁵ agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les attentes, les besoins, les points de vue et les enjeux des parties concernées. • Établir le contrat de services professionnels, s'il y a lieu. • Obtenir, valider et analyser l'ensemble des données pertinentes au projet. • Collaborer avec divers intervenants, le cas échéant. • Produire les plans et élaborer les devis préliminaires en tenant compte de la réglementation. • Identifier les impacts possibles et les mesures d'atténuation. • Obtenir les permis nécessaires et procéder aux consultations publiques, s'il y a lieu. • Concevoir la structure, l'ouvrage ou l'aménagement en tenant compte des contraintes et des limites existantes (incluant les systèmes de mécanique du bâtiment, d'instrumentation et de contrôle, si nécessaire). • Évaluer les aspects financiers de chacune des options possibles. • Évaluer la disponibilité des matières et des matériaux requis ainsi que les contraintes de réalisation. • Informer et obtenir l'approbation du/des client/s en cours de réalisation du mandat.

13 Par exemple, des bâtiments de ferme, des serres, des usines agroalimentaires, des pontons, des structures reliées à la production d'énergie, etc.

14 Par exemple, des systèmes de drainage, d'irrigation et d'assainissement des sols, etc.

15 Par exemple, des aménagements de rives de cours d'eau, des aménagements des chemins de ferme, etc.

Compétences contextuelles	Actions clés
CC24 (suite) Concevoir ou modifier des structures, ouvrages et des aménagements agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Retenir les services de professionnels pour compléter les contrats. • Finaliser les plans et devis, le calendrier des opérations, les documents relatifs aux appels d'offres, etc. • Assurer le suivi et apporter des ajustements si nécessaire.
CC25 Concevoir, modifier ou optimiser des systèmes, des procédés, de la machinerie et de l'équipement agricoles ou agroalimentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les attentes, les besoins, les points de vue et les enjeux des parties concernées. • Établir le contrat de services professionnels, s'il y a lieu. • Obtenir, valider et analyser l'ensemble des données pertinentes au projet. • Analyser le système, le procédé, la machinerie ou l'équipement existant. • S'informer et collaborer avec divers intervenants, entre autres les opérateurs. • Déterminer les paramètres et les contraintes en fonction de l'usage prévu. • Produire les plans et élaborer les devis en tenant compte de la réglementation. • Évaluer les aspects financiers de chacune des options possibles. • Évaluer la disponibilité des matières et des pièces requises ainsi que les contraintes de réalisation. • Identifier les impacts possibles et les mesures d'atténuation. • Si pertinent, effectuer une étude en vue d'intégrer un prototype ou un banc d'essai dans l'environnement prévu et l'adapter à ses utilisateurs. • Procéder à des essais et apporter les correctifs nécessaires. • Évaluer les performances du produit fini en fonction des attentes.

PRODUCTION ET TRANSFORMATION DES ALIMENTS

CC26 Contrôler la qualité des matières premières, des matières en cours de transformation et des produits finis	<ul style="list-style-type: none"> • Développer ou adapter des méthodes d'analyse (microbiologiques, physicochimiques, chimiques, etc.) • Établir ou ajuster le niveau de qualité attendu des matières premières, du produit ou du procédé en cours de production ou de développement en fonction des de la réglementation, notamment. • Déterminer le niveau de la régularité attendue (standardisation). • Collaborer avec divers services et départements de l'entreprise. • Implanter des programmes de contrôle (procédures, outils, information, échantillonnage, analyses de contrôle, etc.). • Équiper et monter un laboratoire de contrôle de la qualité. • Recommander l'acceptation ou le refus du produit ou du procédé. • Gérer l'information afférente : <ul style="list-style-type: none"> - consignation des données ; - gestion des plaintes ; - rédaction de rapports ; - émission de certificats, le cas échéant.
--	---

Compétences contextuelles	Actions clés
<p>CC27 Appliquer le cadre réglementaire relatif à la production, la transformation et la distribution des aliments</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte de la réglementation municipale, provinciale, fédérale ou internationale, le cas échéant, et des politiques en vigueur. • Tenir compte des normes municipales, provinciales, fédérales ou internationales. • Tenir compte des programmes d'appui fédéraux et provinciaux. • Appliquer un programme d'inspection. • Référer aux lignes directrices et utiliser les codes et les guides qui découlent de la réglementation. • Reconnaître la portée et les limites de ses actions du point de vue légal.
<p>CC28 Gérer des programmes d'assurance qualité, de salubrité et d'innocuité des aliments</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir, valider et analyser l'ensemble des données pertinentes à la situation : <ul style="list-style-type: none"> - caractéristiques des bâtiments; - caractéristiques de l'environnement externe; - caractéristiques de l'équipement et des procédés; - politiques et procédures de l'entreprise; - caractéristiques du personnel; - exigences réglementaires, etc. • Se concerter avec divers services et départements de l'entreprise. • Déterminer les types de programmes à appliquer (sanitaires, de traçabilité, de standardisation, de rappel de produits, etc.). • Implanter les programmes dans l'entreprise. • Colliger, analyser et consigner l'information requise. • Émettre des recommandations documentées en tenant compte des besoins, des ressources et de la réglementation en vigueur. • Apporter des correctifs, s'il y a lieu. • Assurer les suivis dans l'entreprise et aux points de vente, le cas échéant.
<p>CC29 Effectuer de la recherche appliquée et du développement de produits ou de services alimentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Se documenter sur les caractéristiques des produits de l'entreprise et sur les procédés de fabrication. • Assurer une veille technologique. • Se concerter avec divers services et départements de l'entreprise. • Identifier des besoins ou des créneaux à exploiter. • Estimer les coûts et les ressources nécessaires au développement de nouveaux produits ou à l'amélioration de produits existants, de procédés, etc. • Établir un protocole de recherche. • Effectuer des essais en laboratoire, des tests de production et de validation des procédés. • Participer à la conception de l'emballage. • Établir le cahier des charges. • Effectuer du transfert technologique et communiquer les résultats. • Colliger l'information réglementaire nécessaire à la stratégie publicitaire (étiquetage, appellations, etc.). • Rédiger des rapports.

Compétences contextuelles	Actions clés
<p>CC30 Superviser la production ou la transformation de produits alimentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Superviser du personnel. • Participer à l'embauche du personnel. • S'assurer de la disponibilité et de la qualité des matières premières, de l'équipement, de la disponibilité de la main d'œuvre, etc. • Participer à la planification des calendriers de production. • Superviser le déroulement de la production et prendre les moyens pour atteindre les objectifs de qualité et de rendement. • Résoudre des problèmes et gérer des imprévus. • Consigner les données et les résultats dans les registres de production. • Analyser les données et mettre en place des mesures d'amélioration et d'optimisation.
<p>CC31 Commercialiser des produits alimentaires et des procédés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Se documenter sur les caractéristiques des produits de l'entreprise et sur les procédés de fabrication. • Se documenter sur la structure des ventes de l'entreprise. • Identifier des besoins ou de nouveaux créneaux à exploiter en collaboration avec les services internes concernés. • Établir les coûts de développement et la rentabilité souhaitée. • Présenter les produits aux clients. • Fournir un support technique des clients au regard des produits ou des services offerts. • Contribuer à la diffusion de l'information (services ou départements de l'entreprise, agences gouvernementales, entre autres).

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

1001, rue Sherbrooke Est, bureau 810
Montréal (Québec) H2L 1L3

Tél. 514 596-3833

Télec. 514 596-2974

Courriel agronome@oaq.qc.ca